

MÉMOIRE

**Dans le cadre des audiences publiques sur le projet de
Chute Allard
et de Rapides-des-Coeurs
tenues par le Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement du Québec (BAPE)**

Déposé par

Ville de La Tuque

Présenté par Monsieur Réjean Gaudreault, maire

**La Tuque
Octobre 2004**

Présentation :

Le gouvernement du Québec adoptait le 26 mars 2003, le décret visant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et des municipalités de La Bostonnais, de La Croche et de Lac-Édouard incluant également tout le territoire non organisé (MRC du Haut-St-Maurice), constituant ainsi la nouvelle Ville de La Tuque. La MRC du Haut-St-Maurice a donc cessé d'exister à la date d'entrée en vigueur du décret. La nouvelle Ville de La Tuque est administrée par un conseil municipal qui comprend huit conseillers dont quatre représentant les secteurs ruraux et le territoire non organisé. La Ville conserve tous les droits, responsabilités et obligations qui étaient antérieurement conférés à la MRC. En juin dernier, les populations du Lac Édouard et de La Bostonnais ont par référendum fait le choix de se démembrer de la nouvelle ville de La Tuque. La Ville de La Tuque demeure cependant la ville d'agglomération.

Description géographique du territoire :

La Ville de La Tuque occupe dans la portion Nord de la région administrative de la Mauricie un vaste territoire de 29 697 km², soit près de 75 % de la superficie totale de la région. Le milieu urbain ne représente qu'approximativement 1 % de la superficie totale de la Ville. Le secteur de La Tuque constitue le principal centre urbanisé. Les espaces résidentiels, publics et communautaires, les entreprises industrielles de même que la plupart des établissements commerciaux et de services s'y concentrent.

L'ancien territoire non organisé (TNO), principalement en milieu forestier, couvre plus de 27 300 km². Quelques hameaux sont répartis à l'intérieur de l'ancien TNO. Il s'agit notamment de Clova, Base Radar, Casey, Sanmaur, Vandry, Rapide-Blanc et la rive Ouest du Saint-Maurice à la hauteur du secteur de La Tuque.

Démographie :

Selon les données de l'Institut de la statistique du Québec, la population totale de la nouvelle Ville de La Tuque, excluant les communautés autochtones, était de 13 774 personnes en 2000, soit uniquement 6,2 % de la population régionale. Près de 86 % de la population de la Ville résidait à l'intérieur des limites de l'ancienne Ville de La Tuque, alors que moins de 10 % de la population totale se retrouve dans les quatre autres anciennes municipalités locales aujourd'hui regroupées dans la Ville de La Tuque. Pour sa part, le territoire non organisé comptait 253 habitants permanents.

La rivière Saint-Maurice...

Actuellement pourvue de nombreux aménagements hydroélectriques, la Saint-Maurice est l'une des premières rivières du Québec à avoir été aménagée en vue de la production hydroélectrique. Le complexe Saint-Maurice compte actuellement huit centrales, dont quatre sont situées sur le territoire de Ville de La Tuque. Il s'agit des centrales de La Tuque, Beaumont, la Trenche et Rapide-Blanc. A cela s'ajoute des centrales diesel, ainsi que de nombreux barrages, réservoirs, postes et lignes de transport et de répartition.

La rivière Saint-Maurice a joué un rôle important dans la mise en place de l'ancienne MRC du Haut-St-Maurice, et elle constitue encore aujourd'hui une composante de premier plan dans son développement. Elle sillonne le territoire en son centre sur sa plus grande dimension et longe le milieu urbanisé de la Ville

de La Tuque. Le fait qu'elle recèle encore un potentiel important de mise en valeur à des fins hydroélectriques demeure un enjeu supra régional.

Acceptabilité du projet dans le milieu

Les projets d'aménagement hydroélectriques de la chute Allard et de Rapides-des-Cœurs reçoivent un appui favorable du milieu. Les impacts sur l'environnement de ces projets apparaissent gérables tant pour le milieu biophysique et humain, que pour le paysage. Les ouvrages projetés affectent de façon modérée, des territoires actuellement fréquentés par des activités récréotouristiques. Elles créeront cependant de nouvelles opportunités tant pour la chasse, la pêche que la villégiature en raison des nouveaux accès au territoire.

Les impacts positifs anticipés de ces aménagements seront très importants au cours de la construction pour le Haut-Saint-Maurice, autant au niveau social qu'économique.

La signature en 2002 d'une entente entre l'ancienne MRC du Haut-Saint-Maurice et Hydro-Québec, permettant la création d'un fond de développement régional, est une mesure positive, destinée à donner un levier stratégique de développement à la communauté du Haut-Saint-Maurice. Cette façon de faire est le manifeste d'un partenariat constructif entre la société d'État et les communautés touchées en matière de développement.

Grandes orientations d'aménagement et de développement de la Ville de La Tuque en regard des projets:

Le schéma d'aménagement et de développement de la Ville de La Tuque a retenu une série d'énoncés traduisant ses principales intentions, quant à l'aménagement du territoire entourant les projets d'aménagement hydroélectriques de la chute Allard et de Rapides-des-Cœurs.

Le territoire entourant les futures centrales fait présentement l'objet d'une affectation forestière / aménagement hydroélectrique au schéma d'aménagement et de développement de la Ville de La Tuque. Cette affectation a été prévue afin d'identifier et de circonscrire le territoire pouvant être touché par ces projets. Ainsi, la vocation principale du milieu est le prélèvement de la matière ligneuse. A celle-ci s'ajoute l'exploitation du potentiel hydroélectrique de la rivière Saint-Maurice.

Mentionnons par ailleurs, que la rivière Saint-Maurice bénéficie d'un statut particulier au schéma d'aménagement et de développement de la Ville de La Tuque. Puisqu'elle occupe une place de premier plan, la rivière Saint-Maurice est identifiée territoire d'intérêt esthétique. La mise en valeur de la rivière à des fins hydroélectriques devra donc s'effectuer en harmonie avec le paysage.

Dans un tel contexte et afin de favoriser un meilleur aménagement de son territoire, la Ville de La Tuque rappelle à Hydro-Québec les orientations d'aménagement et de développement de la Ville de La Tuque qui s'énoncent comme suit:

- supporter l'application des principes de développement durables;
- protéger et mettre en valeur le couloir visuel de la rivière Saint-Maurice;
- s'assurer d'un développement polyvalent des potentiels de la rivière Saint-Maurice;
- maximiser les effets structurants et les retombées économiques des projets de centrales hydroélectriques;
- favoriser la prise en considération des préoccupations de toute la population, dans le cadre des projets de développements hydroélectriques;
- s'assurer d'un développement structuré des territoires visés par les projets hydroélectriques sur la rivière Saint-Maurice et une intégration harmonieuse avec l'utilisation actuelle du territoire.

Maximisation et suivi des retombées économiques

L'aménagement de Chute Allard et de Rapides-des-Cœurs représente des projets majeurs et attendus pour la communauté du Haut-Saint-Maurice. Il est important que les acteurs socio-économiques s'organisent, afin de bénéficier au maximum de ces investissements sur notre territoire. Dans ce sens, la Ville de La Tuque demande à Hydro-Québec de mettre en place certaines mesures afin de maximiser les retombées économiques découlant des projets hydroélectriques.

- Création d'un comité de mise en œuvre composé des intervenants économiques du milieu qui devra fixer des objectifs à atteindre et s'assurer du suivi des retombées économiques dans la collectivité.
- Adoption d'une politique favorisant l'attribution de contrats dans le Haut-Saint-Maurice et dans la région de la Mauricie.

- Fractionnement des lots d'ouvrage
- Maintien d'une clause de sous-traitance régionale
- Établir un bureau de liaison à La Tuque, afin de faciliter les relations entre les autorités d'Hydro-Québec, les entrepreneurs de la région et la main-d'œuvre locale et régionale.

Comme l'ensemble des régions ressources du Québec, la Ville de La Tuque connaît une décroissance démographique et un exode des jeunes vers les grands centres. Une des principales causes de cette problématique est la difficulté pour le milieu d'offrir des emplois gratifiants et de qualité, permettant aux jeunes de revenir dans leur région après leurs études. Compte tenu de l'importance de la production hydroélectrique sur notre territoire, nous demandons à Hydro-Québec de maximiser la création d'emplois locaux reliés à l'exploitation et à l'entretien des nouvelles centrales.

Circulation sur la route forestière 25 (Ro-461)

L'immense réseau routier forestier de la Ville de La Tuque compte des milliers de kilomètres utilisés par les travailleurs forestiers, les pourvoiries, les villégiateurs, et les adeptes d'activités de plein air. Les infrastructures routières principales permettent d'accroître le développement des ressources de notre territoire en plus de servir de route de désenclavement pour les communautés isolées.

La route 25 (Ro-461) plus particulièrement, d'une longueur de 104 kilomètres, entre la rive ouest du St-Maurice et la communauté autochtone de Wemotaci, sert à l'approvisionnement des usines de transformation du bois du site Vallières (Parc industriel forestier) ainsi qu'aux autres usines situées en région. Plus de 690 700 mètres cubes de bois en longueur sont transportés annuellement sur cette route en provenance de l'ouest du territoire. A cela, s'ajoute tout le transport du bois en longueur qui entre au site Vallières en provenance de l'est, et le transport du bois transformé sortant des usines du Site Vallières qui transite sur le tronçon de 1,5 km de la route 25 (entre le pont de la rivière-au-lait et le site

Vallières). Au total, c'est plus de 1 100 000 mètres cubes de bois; soit l'équivalent de plus de 30 000 déplacements de camions qui transitent chaque année sur ce tronçon qui est le plus achalandé.

Comme la route 25 dessert un vaste territoire, on doit tenir compte également du transport de marchandises diverses pour approvisionner les pourvoiries, la communauté autochtone de Wemotaci, les camps forestiers et également le transport des travailleurs du site Vallières, en plus des personnes oeuvrant dans les différents secteurs d'activités. Sur une route qui dessert une région de villégiature, on rencontre des fluctuations importantes du trafic selon le jour de la semaine ou le mois de l'année (saison de la pêche ou de la chasse).

Le développement des centrales hydroélectrique des Chutes Allard et Rapides-des-Cœurs occasionnera inévitablement un accroissement de la circulation : autant au niveau du transport des personnes, le transport de marchandises, l'implantation du camp de 600 travailleurs, la construction des centrales ainsi que pour le transport journalier du personnel affecté à l'exploitation de la centrale lors de l'exploitation. Il est difficile pour le moment d'évaluer précisément l'augmentation du volume de circulation, cependant nous pouvons prévoir une hausse considérable si on tient compte des chiffres énoncés précédemment.

La Ville de La Tuque est préoccupée par l'augmentation prévisible du trafic sur la route 25 et de l'augmentation potentiel des risques d'accidents. La société Hydro-Québec devra s'associer au comité de sécurité sur les routes forestières existant et participer à la mise en place de mesures de sécurité et d'une politique de contrôle en partenariat avec les autres utilisateurs actuels.

Sécurité sur la route forestière 25(R0-461)

Selon les statistiques compilées dans les postes de la Sûreté du Québec de Dolbeau et La Tuque, 30% des accidents mortels et 20% des accidents avec blessés sont survenus sur les routes forestières. On a dénombré sur le territoire de la Ville de La Tuque, entre mars 2001 et mars 2002 sur deux routes importantes, 30 accidents matériels, 24 accidents avec blessés. Une moyenne de plus d'un accident par semaine. Depuis 1998 sur le territoire forestier on dénombre 9 accidents mortels. Ces données ne sont pas absolues en ce qui concerne les accidents matériels, car plusieurs d'entre eux ne sont pas rapportés.

L'objectif premier du comité de sécurité sur les routes forestières, formé en 2002 a été de réaliser certaines actions dans le but d'améliorer la sécurité routière pour l'ensemble des usagers des routes forestières. Deux projets ont été réalisés jusqu'à maintenant afin d'ajouter une signalisation conforme aux normes et ce sur les principales routes forestières. Le comité de sécurité devra se pencher sur les autres problématiques entourant le comportement des usagers et les causes d'accidents rapportés dans l'étude réalisée par Sécurité Forêt en mai 2002.

Le comité de sécurité sur les routes forestières devra se pencher sur la problématique reliée à la poussière et des risques que cela comporte. Occasionnellement, les industriels forestiers procèdent à l'application d'abat-poussière de façon ponctuelle et en assument entièrement les frais. Des contrôles plus réguliers de la vitesse devront être envisagés.

Nous sommes d'avis qu'un comité restreint soit formé avec les partenaires visés par la gestion de l'entretien de la route 25, afin de mettre en place un mécanisme de partage de coûts pour l'entretien régulier et les mesures d'atténuation des risques d'accidents et qu'Hydro-Québec soit un partenaire associé à cette démarche.

Accessibilité pour la navigation

Outre de nombreuses activités de chasse, de pêche et de plein air, la rivière Saint-Maurice offre plusieurs circuits de canotage. Ceux-ci sont reliés par des sentiers de portage permettant de franchir certains obstacles à la navigation. Dans le cadre des projets de chute Allard et de Rapides-des-Cœurs, la société Hydro-Québec doit maintenir et améliorer ces infrastructures, autant lors de la construction qu'après la mise en service des centrales. Nous demandons à Hydro-Québec d'aménager des rampes de mise à l'eau en amont des ouvrages, afin de faciliter la navigation.

Suivi des mesures compensatoires proposées

Connaissant les études d'impacts réalisées, la Ville de La Tuque demeure préoccupée par la qualité et le suivi des mesures compensatoires proposées dans le cadre de l'aménagement de Chute Allard et des Rapide-des-Cœurs. Nous sollicitons donc la collaboration d'Hydro-Québec, afin d'être informés de l'application de ces mesures et du suivi relatif aux aspects environnementaux et économiques.

Partenariat pour l'aménagement d'un site de dépôt en tranchée sur la route 25

La Ville de La Tuque a au cours de la dernière décennie mis en place un réseau de dépôt en tranchée (DET). On retrouve actuellement sur le territoire de la ville neuf sites répartis stratégiquement de façon à desservir d'importants bassins de villégiateurs et de résidents. L'aménagement et la gestion de l'entretien de ces sites est normalement à la charge complète de Ville de La Tuque et est reconnu comme un des services offerts aux contribuables des territoires non-organisés (TNO). Certains sites, par contre, bénéficient d'une gestion des matières résiduelles incluant la récupération de certaines matières. Avec la mise en

œuvre du plan de gestion des matières résiduelles, Ville de La Tuque envisage étendre cette pratique à l'ensemble des sites de dépôt en tranchée sous sa juridiction.

Le dépôt en tranchée de la Rivière Flamand, localisé au kilomètre 52 de la route forestière 25, implanté en 1994, aura atteint d'ici un an la fin de sa vie utile. La planification d'un nouveau site pour l'élimination des déchets devra être entreprise dès le début de 2005.

Ainsi Ville de La Tuque désire donc concilier ses efforts et ses ressources à ceux d'Hydro-Québec dans la recherche de sites potentiels pour l'aménagement d'un dépôt en tranchée (DET) dans le but d'une utilisation conjointe afin de desservir à la fois le campement des travailleurs d'Hydro-Québec ainsi que les villégiateurs et pourvoiries des secteurs névralgiques situés entre les kilomètres 43 et 62.

La localisation de ce nouveau dépôt en tranchée ainsi que le concept de gestion des matières résiduelles devra se faire selon entente entre les parties en respect des buts et objectifs visés par chacun des partenaires.

Conclusion

La Ville de La Tuque accueille avec beaucoup d'enthousiasme les projets hydroélectriques de Chute Allard et de Rapides-des-Coeurs sur son territoire. Nous croyons que les impacts positifs de ces projets qui ont des répercussions minimales sur l'environnement, permettront de donner un souffle nouveau à notre collectivité qui en a bien besoin. Nous travaillerons en partenariat avec les différents intervenants du milieu pour maximiser les retombées sociales et économiques dans le milieu local et régional.

Références :

Groupe MESAR; « *Route 25 : Réfection du tronçon entre le Rang Beaumont et le site Vallières; Étude d'avant-projet* » pour le compte de la MRC du Haut-Saint-Maurice, 11 mai 1998.

Institut de la statistique du Québec, « *Estimation de la population des municipalités 1996-2001* », Site internet ISQ, février 2002.

MRC du Haut-Saint-Maurice, « *Schéma d'aménagement révisé* »; Document principal Volume 1, MRC du Haut-Saint-Maurice, novembre 1999, Annexes.